

Foire aux questions (FAQ) sur le soutien au vaccin antiamaril (VAA)

Novembre 2016

1. Quels sont les pays éligibles au soutien au vaccin antiamaril (VAA) ?

Les pays éligibles au soutien relatif au vaccin antiamaril doivent avoir un revenu national brut (RNB) moyen par habitant $\leq 1\,580$ USD au cours des trois dernières années.¹ L'OMS a classé les pays en trois catégories distinctes selon l'ordre de priorité induit par la situation épidémiologique de la fièvre jaune et leur statut endémique. Les pays appartenant à la catégorie B peuvent demander le soutien de Gavi, à condition qu'ils maintiennent un taux de couverture élevée par le biais de la vaccination de routine après les campagnes. Reportez-vous à l'Annexe A de ce document pour consulter la liste OMS de classement des pays par priorité.

2. Quels types de soutien Gavi sont disponibles pour les vaccins antiamarils ?

L'existence d'un réservoir animal empêche l'éradication de la fièvre jaune et ses moustiques vecteurs sylvatiques, *Aedes aegypti* et *Aedes albopictus*, sont difficiles à contrôler. Le risque d'épidémies peut être considérablement réduit en vaccinant au moins 70 % de la population exposée au risque.² En vue d'atteindre ce taux de couverture élevé et de maintenir une protection vaccinale à vie dans les 34 pays africains endémiques, Gavi soutient les programmes de vaccination de routine ainsi que les campagnes préventives. Une stratégie combinant vaccination de routine et campagnes préventives de masse fournit une couverture et des effets à long terme. Il est par conséquent recommandé à tous les pays présentant un risque de fièvre jaune d'introduire le vaccin 17D dans leurs programmes nationaux avant de recevoir le soutien pour les campagnes préventives de masse.

Les pays éligibles peuvent recevoir un soutien de Gavi pour l'introduction du vaccin antiamaril dans leur programme de vaccination de routine mais aussi pour les campagnes préventives :

Vaccination de routine :

- **Vaccin et fournitures** : les pays éligibles au soutien de Gavi bénéficieront d'un soutien pour l'utilisation du vaccin antiamaril dans le cadre des programmes de vaccination de routine contre la fièvre jaune des enfants de 9 mois et plus. L'OMS recommande que tous les pays exposés introduisent le vaccin 17D dans leurs programmes nationaux de vaccination de routine. Les pays éligibles à un soutien de Gavi recevront une aide pour une vaccination monodose, ainsi que pour les fournitures associées. Gavi financera le coût du kit de vaccination comprenant les seringues autobloquantes (AB), les seringues de reconstitution du vaccin et les réceptacles de sécurité.
- **Subvention d'introduction d'un vaccin (VIG)** : les pays ayant reçu l'approbation pour l'introduction du vaccin antiamaril dans leur programme de vaccination de routine, et utilisant ce vaccin pour la toute première fois, recevront une subvention directe unique

¹ Gavi se base sur les données du RNB de la Banque mondiale (calculées selon la méthode Atlas) publiées en juillet de chaque année. Ces données concernent le RNB annuel du pays pour l'année précédente. Ainsi, en juillet 2016, la Banque mondiale publie les données du RNB de 2015. Ainsi, pour déterminer l'éligibilité à la demande de soutien en 2017, Gavi prend en compte les données RNB des années 2013, 2014 et 2015.

² *Cadre stratégique pour l'Initiative de vaccination antiamarile 2012-2020, OMS/UNICEF*

pour financer une partie des dépenses supplémentaires liées à l'introduction du nouveau vaccin, tout solde devant être pris en charge par le gouvernement ou des partenaires.

- **Cofinancement du soutien à la vaccination de routine** : le soutien à la vaccination anti-amaril de routine requiert un cofinancement. Pour plus d'informations sur les exigences de cofinancement, reportez-vous à la section 6 des Directives générales. Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.gavi.org/soutien/processus/demander/>

Campagnes préventives de masse :

- **Vaccin et fournitures** : dans le cadre des campagnes préventives, les pays éligibles au soutien de Gavi recevront une aide pour une vaccination monodose, ainsi que pour les fournitures associées. Gavi financera le coût du kit de vaccination comprenant les seringues autobloquantes (AB), les seringues de reconstitution du vaccin et les réceptacles de sécurité.
- **Soutien opérationnel aux campagnes** : les pays bénéficiant d'un soutien aux campagnes préventives de masse ne peuvent pas prétendre à une VIG mais bénéficieront d'un soutien pour les coûts opérationnels. Le but du soutien de Gavi aux frais opérationnels des campagnes est de faciliter la fourniture effective et en temps voulu des vaccins à la population cible. Les pays devront prendre en charge le solde des frais opérationnels.

3. Dans quelle mesure un pays peut-il bénéficier d'un soutien de Gavi à la vaccination de routine et aux campagnes préventives de masse contre la fièvre jaune ?

Vaccination de routine :

Les pays où le risque de fièvre jaune est élevé n'ayant pas encore introduit le vaccin anti-amaril dans leur programme de vaccination de routine sont encouragés à demander le soutien de Gavi. Sont concernés les pays de la catégorie B, présentés à l'Annexe A. Les pays à faible risque (catégorie C) pourront également être pris en compte dans le cadre de ce soutien, s'ils sont en mesure d'apporter la preuve d'un cas confirmé en laboratoire ou de fournir une évaluation du risque démontrant un changement dans la circulation du virus de la fièvre jaune. Aucune condition relative à la couverture vaccinale n'est requise pour bénéficier d'un soutien de Gavi à l'introduction du vaccin anti-amaril dans le programme de vaccination de routine. Il est important de prendre en compte que le classement des pays en fonction des niveaux de risque auxquels il est fait référence ci-dessus est susceptible de changer suite à de futures évaluations du risque.

Campagnes préventives de masse :

Afin de bénéficier d'un soutien Gavi aux campagnes préventives de masse :

- Le pays doit déjà avoir introduit le vaccin anti-amaril dans son PEV de routine. Les pays n'ayant pas encore introduit la vaccination de routine au moment de leur demande de soutien aux campagnes préventives de masse doivent soumettre une déclaration d'engagement à l'introduction de la vaccination de routine assortie d'un échéancier. Il

s'agit d'un préalable important, car il garantit la pérennisation des bénéfices d'une campagne préventive par la protection ultérieure de nouvelles cohortes.

- Une évaluation du risque auquel est exposé le pays doit être réalisée, en coordination avec l'OMS, au moins douze mois avant le dépôt de la demande de soutien à Gavi. Le rapport d'évaluation du risque est obligatoire. Il doit être accompagné du rapport de consensus et de la déclaration de l'OMS l'approuvant.
- Aucune condition relative à la couverture vaccinale n'est requise pour bénéficier d'un soutien à l'introduction du vaccin anti-amaril dans les campagnes préventives de masse.

4. Quel est le processus de demande de soutien aux vaccins anti-amarils en 2017 ?

Toutes les informations et les ressources relatives à la procédure de demande de soutien de cette année sont disponibles sur le site web de Gavi : www.gavi.org/support/apply/. Le calendrier 2017 des étapes du processus de demande de soutien est présenté ci-après :

Tableau 1 : Calendrier des étapes clés du processus de demande

	Tour 1	Tour 2	Tour 3
Date limite de présentation des demandes de pays lors de la prochaine réunion de le CEI	18 janv. 2017	3 mai 2017	8 sept. 2017
Dates de revue des demandes par le CEI	8-17 mars 2017	14-23 juin 2017	3-17 nov. 2017
Décision de Gavi	avant juin 2017	avant novembre 2017	avant mars 2018

Annexe A

L'OMS a classé les pays africains endémiques en catégories A (risque le plus élevé), B et C (risque moyen à faible). Les 25 pays à risque des catégories A et B, et 32 des 34 pays africains endémiques sont éligibles au soutien de Gavi. Ces pays endémiques sont susceptibles de changer en fonction des résultats des analyses futures du risque (ER).

Table A.1 : Classement OMS des pays d'Afrique selon le risque de fièvre jaune

Priorité pays	Critères de définition de la catégorie	Intervention
<p>Catégorie A</p> <p>Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Nigeria, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Léone, Togo.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'années durant lesquelles des épidémies ont été rapportées depuis 1960 • Engagement politique du pays en faveur de la lutte contre la fièvre jaune • Faisabilité d'une campagne de vaccination préventive 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du PEV de routine • Aucune campagne préventive supplémentaire <p>À moins que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas de fièvre jaune signalé (confirmé en laboratoire) • Changement dans la circulation du virus démontré par une évaluation du risque
<p>Catégorie B</p> <p>Éthiopie, Guinée Bissau, Kenya, Mauritanie, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Soudan, Sud-Soudan, Tchad.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Épidémies signalées au cours des 50 dernières années, ou cas d'épidémie en zone urbaine • Pays où la fièvre jaune est endémique (santé et voyageurs) • Présence de vecteurs et de réservoirs de virus de la fièvre jaune 	<ul style="list-style-type: none"> • PEV de routine • Campagnes préventives
<p>Catégorie C</p> <p>Burundi, Érythrée, Gambie, Rwanda, São Tomé e Príncipe, Somalie et Tanzanie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune épidémie signalée au cours des 50 dernières années • Aucune épidémie signalée en milieu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun PEV de routine • Aucune campagne préventive <p>À moins que</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas de fièvre jaune signalé (confirmé en laboratoire) • Changement dans la circulation du virus démontré par une évaluation du risque

NB : Les pays figurant dans le tableau ci-dessus ne sont pas tous éligibles au soutien FJ Gavi.